

Votre consommation évolue ?

Plusieurs causes peuvent expliquer l'augmentation de votre consommation d'eau potable :

Vos besoins en eau ont augmenté : vous avez installé un nouvel équipement sanitaire ; votre foyer héberge une nouvelle personne ; vous avez arrosé votre jardin ou rempli une piscine...

Vous avez reçu une facture de régularisation des volumes réellement consommés . C'est le cas lorsque votre consommation des deux dernières années a été estimée, car votre compteur n'est pas accessible et que vous n'avez pas effectué l'auto-relève annuelle.

Votre mode de vie a évolué : le développement du télétravail en est un exemple.

Vous êtes victime d'une fuite d'eau sur votre installation sanitaire. Pour le vérifier, il suffit de relever l'index de consommation au compteur au coucher et le lendemain matin au lever. Si l'index a bougé, alors que vous n'avez programmé aucun appareil ménager, faites rapidement intervenir un plombier. Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'un plafonnement de facturation de votre surconsommation d'eau. Rendez-vous sur la page Problème de surconsommation.



RESE

131 cours Genêt - CS
30551
17119 SAINTES Cedex